

# Compte-rendu de l'atelier 4

## *Le secteur Sud/Pôle Hospitalier/les Sablons*

### 1 - Les objectifs des ateliers de secteurs

Les ateliers localisés sur les grands secteurs de la commune sont programmés pour alimenter la réflexion d'ensemble du PLU à partir du repérage des problèmes de proximité et de vie quotidienne. Leur rôle est d'établir un diagnostic partagé de la commune portant sur :

- les aspects physiques et spatiaux (paysage, urbanisme, architecture)
- les usages en cours et les attentes.

L'objectif des ateliers de secteurs est d'établir une cartographie fine et partagée du territoire, à partir d'une lecture sensible pour préciser les points suivants :

**> repérer et hiérarchiser les enjeux de transformation**

- enjeux locaux de proximité
- enjeux inter quartiers, communaux, d'agglomération...

**> repérer les points durs**

- ambiance dégradée
- conflits d'usages
- problèmes liés à la voiture : trafic, vitesse, stationnement...
- ...

**> les points à conforter**

- nécessitant des mesures d'accompagnement

**> les points à préserver**

- ensembles urbains et paysagers remarquables par exemple

**> repérer les potentialités de transformation**

- à moyen et long termes
- à l'échelle des enjeux locaux de proximité
- à l'échelle des enjeux inter quartiers, communaux, d'agglomération...

Le diagnostic territorial est un moment d'observation, de compréhension et d'évaluation de l'état de la commune. Ce n'est pas encore le temps du projet, des intentions et des décisions.

C'est le temps nécessaire pour établir un discernement commun sur les caractéristiques et les enjeux de la commune à partir de quoi des actions de transformation et de conservation pourront être envisagées et évaluées en toute connaissance de cause.

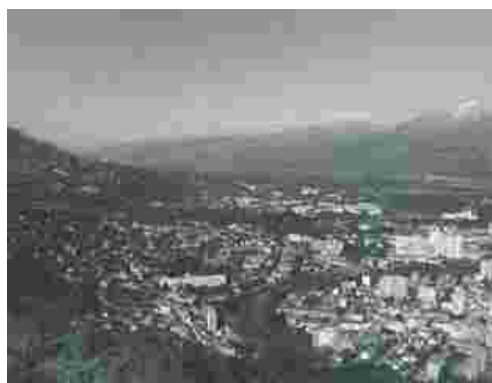
## 2 – Erratum

Le compte rendu de l'atelier numéro 3 comportait quelques erreurs repérées par l'assemblée. C'est la raison pour laquelle le présent compte rendu est complété de ce chapitre.

Page 9 - La qualité formelle de l'immeuble du mont Rachais contraste avec les difficultés que rencontre la commune pour occuper tous les logements (problèmes de voisinages et problèmes techniques).

Page 6/7 : l'atelier apporte un complément au chapitre « Carte des voiries, remarques et débats », le trafic automobile important sur le Quai Yermoloff nécessite un aménagement en zone 30 pour lui redonner une qualité et pour le réintégrer dans la vie quotidienne des tronchois en tant qu'espace de promenade.

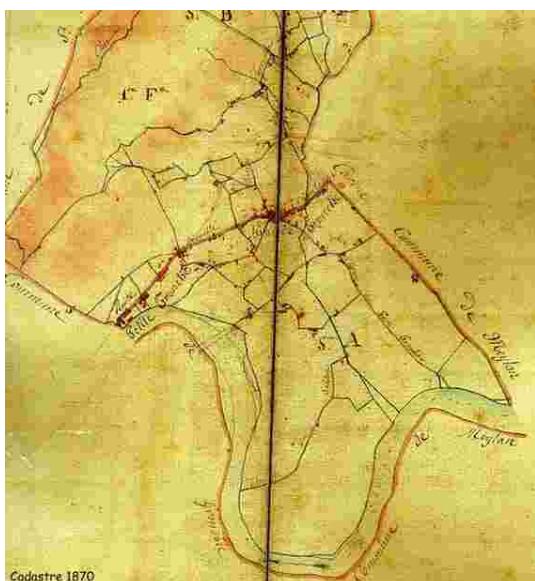
## 3 – Evolution du paysage



Ces deux photos prises du même point de vue à cent ans d'intervalle montrent l'évolution de l'usage et de l'aménagement du secteur des Sablons :

- en 1900, le secteur de l'hôpital et des Sablons n'était pas urbanisé.
- en 2000, l'urbanisme s'est densifié sur ce secteur, le CHU a pris place et le territoire des sablons s'est urbanisé en direction de l'Isère.

## 4 - Approche historique



Le cadastre royal de 1870 montre l'existence d'un chemin des Sablons sur l'emprise de l'actuelle avenue du Grand Sablon.

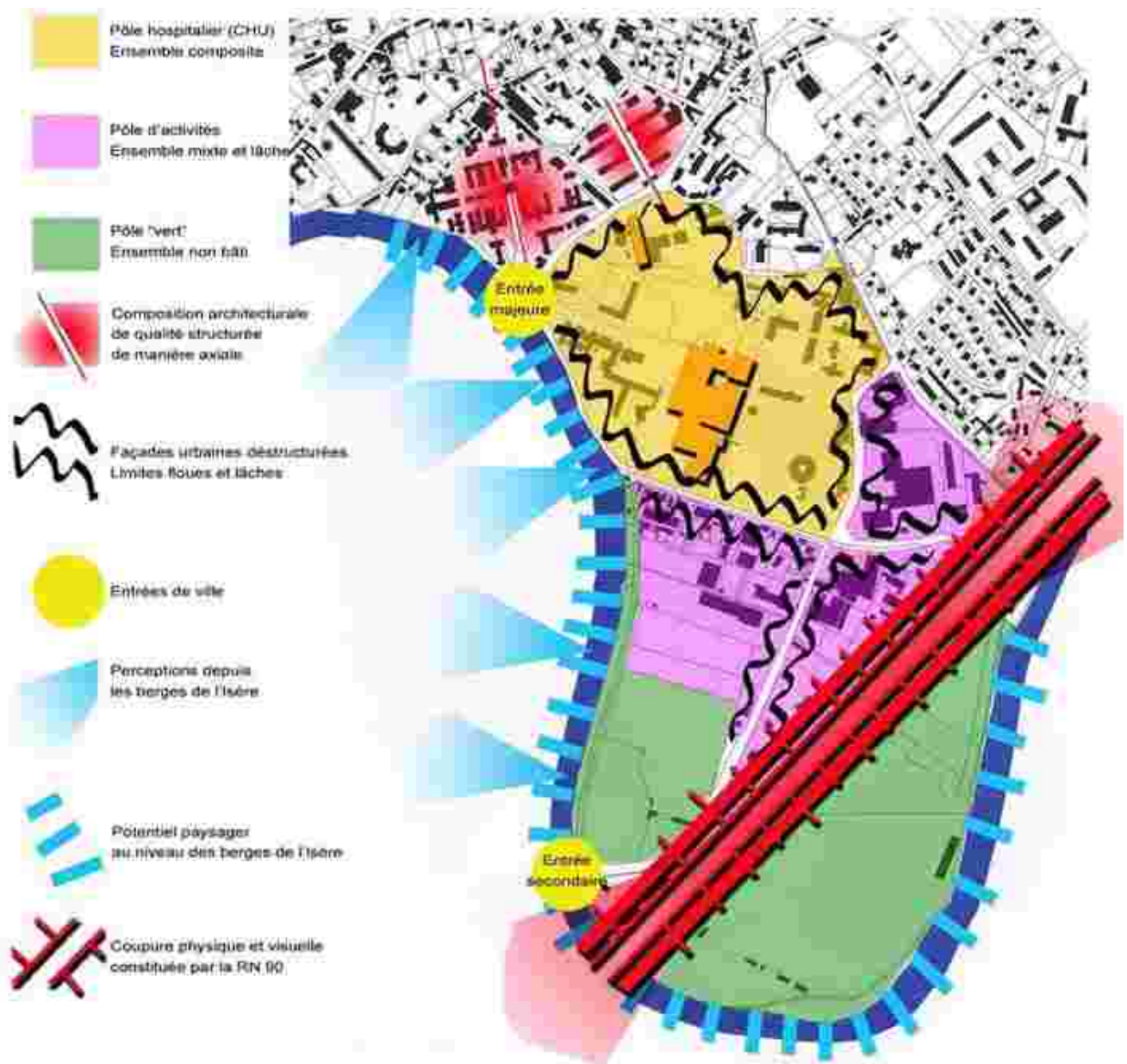
Le secteur était peu urbanisé à l'exception du secteur qui entoure le chemin Duhamel.

### Remarques et débats :

L'urbanisme a été retardé sur ce secteur à cause des divagations du lit de l'Isère avant les travaux d'endiguement.

## 5 – Approche paysage

### Sensibilités paysagères



*Des limites d'îlots peu structurées et floues (CHU, zone d'activités).  
Des façades urbaines inexistantes le long des voies principales (bd de Chantoume).  
La RN90 constitue un obstacle important qu'il faut retraiter.  
Les berges de l'Isère sont un potentiel inestimable à valoriser et à ouvrir au public.  
L'ensemble du quartier constitue, à des niveaux différents, un lieu de projet aux potentiels importants pour la commune de la Tronche et pour l'agglomération grenobloise.*

### Remarques et débats :

Le secteur Sud de la Tronche est un territoire à fort potentiel.  
Une étude a été lancée par la Métro afin d'aménager l'entrée Nord-Est de l'agglomération, de la Tronche à Saint-Martin d'Hères.

La RN 90 est une coupure qui isole une partie de la population de la Tronche, les gens du voyage. Cette rupture est un réel danger pour eux en particulier pour les questions de traversée de la route nationale.

L'espace réservé aux gens du voyage est densément occupé mais ne dépasse pas les capacités prévues.

L'espace des Sablons militaires comporte des Espaces Boisés Classés (EBC) au niveau de sa pointe Nord (autour de la station service).

C'était un lieu où les tronchois aimaient se promener. Aujourd'hui, l'état de dégradation de cet espace (manque d'entretien et décharge sauvage) le rend peu attractif.

Il nécessite un aménagement paysager qui accompagne le futur aménagement cyclable reliant les berges au bois français.

Cet espace était un parking lors des Jeux Olympiques de 1968.

Les terrains des Sablons militaires ont été achetés par la Métro (communauté de commune de l'agglomération grenobloise).

C'est la Métro qui s'occupe de l'entretien de ce secteur à l'exception du terrain des gens du voyage qui est sous la responsabilité de la commune de la Tronche (gestion et entretien).

Les Sablons sont une des rares forêts fluviales françaises en site urbain. Celles-ci recèlent un biotope varié à préserver.

Le secteur des Sablons est soumis à un plan d'intérêt général (PIG).

C'est une zone inondable affectée du plus fort coefficient (aléa 4).

La levée de classement en zone inondable est possible, elle demande des travaux en amont de l'Isère (horizon 2020) : bassins d'écretement et endiguement.

Seul le préfet peut modifier cette classification.

Il s'agit d'intégrer ces questions dans la réflexion du PLU.

L'espace localisé autour de la station service au niveau de l'entrée sur la RN 90 est perçu comme *une zone à l'abandon* par certains.

Les propriétaires de la station service ont fait une demande afin de réaménager leurs locaux et leurs abords mais la mairie a rejeté cette demande.

Il existe un véritable problème de stationnement sur le secteur de la zone d'activité Sud de la Tronche.

Cette zone d'activité possède des limites floues et laches. Elle souffre d'un problème d'entretien.

*Cette zone ressemble aux banlieues pauvres Nord américaines.*

*Le traitement des limites et des espace publics est pauvre à tel point que l'on souffre de problèmes de repérage et de lisibilité des espaces.*

*Cet espace est déstructuré.*

Le stationnement est problématique sur tout le secteur.

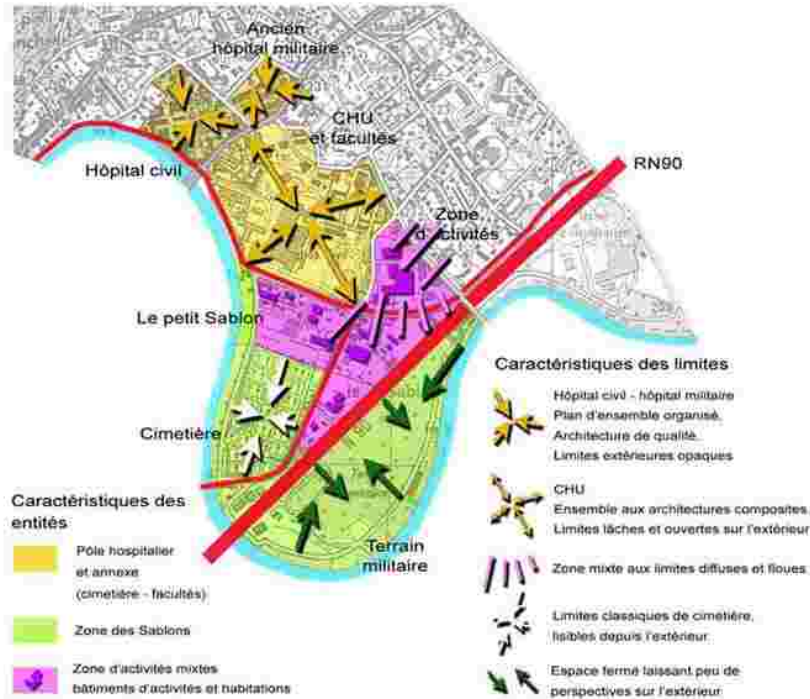
Cette situation est accentuée par le débordement du stationnement lié à l'activité du CHU.

Le parc relais est saturé et peuplé de voitures ventouses qui nuisent à sa destination.

Le secteur mixite activité/habitat du Petit Sablon souffre d'un déséquilibre en ce qui concerne l'habitat. Il est composé de petites parcelles d'habitations individuelles et de parcelles importantes d'activités.

Le CHU est un ensemble peu structuré contrastant avec l'hôpital civil car il est composé d'un collage d'éléments d'époques successives.

## Unités paysagères



La RN90 constitue une coupure physique



Le CHU s'impose par son architecture, son volume



Contraste entre les architectures, leurs époques et leurs échelles



Le boulevard de Chantourne sépare deux types d'occupations des sols



Carrefour au droit du pont et de l'accès à l'hôpital civil. Entrée principale sur la Tronche dont la mise en scène est à noter.



*Une succession d'ensembles bâtis aux architectures et aux organisations autonomes ; chacun ayant été réfléchi de manière indépendante. Des espaces tournés sur eux-mêmes sans réflexion d'ensemble à l'échelle du quartier.*

Cette cartographie représente plusieurs unités paysagères :

- les sites hospitaliers
- la zone mixte activités/habitat
- la zone des Sablons

La zone des Sablons, du secteur du cimetière jusqu'aux terrains militaires, est une frange constituée d'éléments dissemblables (cimetière, espaces boisés des Sablons militaires) proposant des espaces de tranquillité. Elle forme une excroissance en proue sur le méandre de l'Isère.

## Remarques et débats :

L'amputation d'arbres entre l'Isère et le centre funéraire est dommageable.

*Cet espace était un havre de paix.*

Cet abatage est d'autant plus dommageable qu'il risque de déstabiliser les berges elles-mêmes.

Le stade d'agglomération ne devrait pas avoir d'impact au niveau du stationnement sur ce secteur de la Tronche.

L'avenue du Grand Sablon est une entrée de la commune.

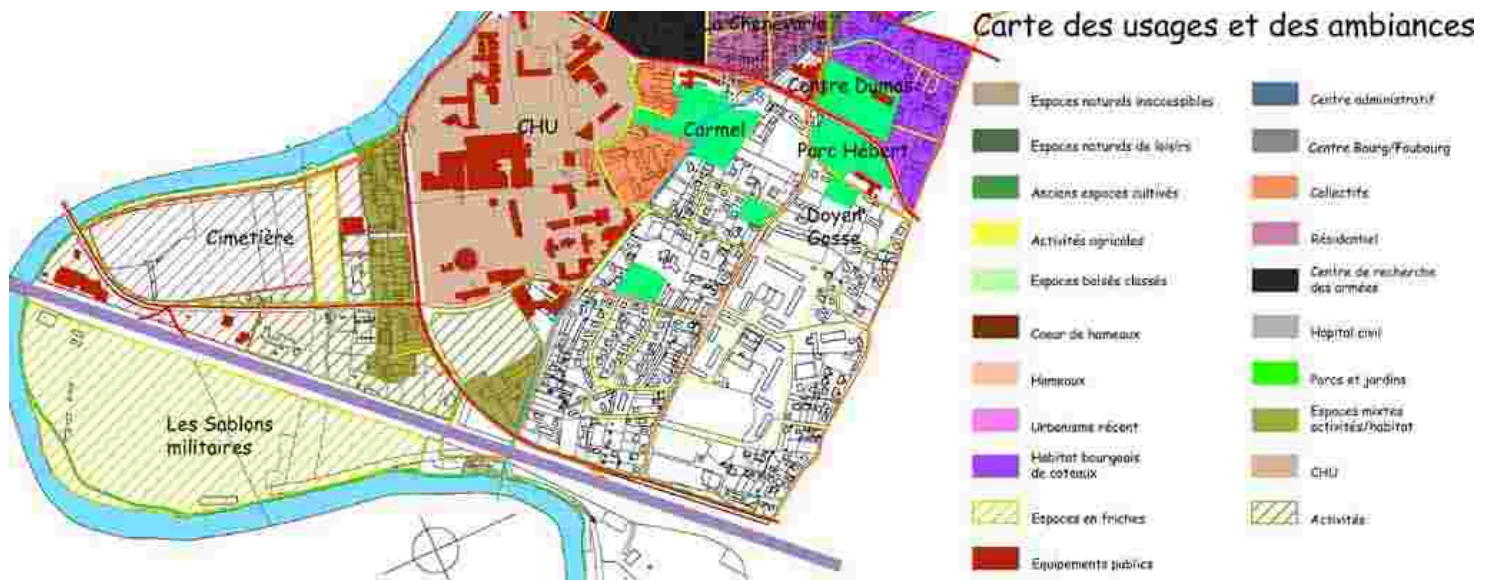
C'est le seul boulevard planté (alignement de platanes) de la commune.

Il annonce l'entrée dans Grenoble par le Pont des Sablons.

Le CHU considère que le centre hospitalier et la faculté de médecine/pharmacie sont deux entités différentes.

La direction du CHU est favorable à une ouverture du CHU sur la ville (des réflexions sont à l'ordre du jour) en favorisant les liens avec elle.

## 6 - Carte des usages et des ambiances



Cette carte dessinée sur le plan cadastral de la commune exprime notre approche sensible des éléments qui identifient le territoire, les quartiers et les lieux de la commune à partir de visites de terrains et de lectures de documents.

Elle n'est pas représentative du droit des sols mais illustre une typologie sensible du territoire du secteur Hôpitaux/Sablons en considérant les usages dominants (tels que les services, l'activité, l'habitat, les loisirs, les déplacements...) et les ambiances qui forment le cadre de vie dans lequel s'établissent ces usages.

Cette carte représente trois entités principales sur ce secteur :

- le CHU et son parc
- un large espace mixte activités/habitat
- des espaces en friche à fort potentiel de développement (les Sablons militaires et l'emprise de la future rocade Nord localisée au niveau des terrains de l'ancien centre de tri postal)

## Remarques et débats :

Les potentialités d'aménagement mixte habitat/espaces verts des Sablons militaires sont contraintes par les nuisances sonores liées à la RN 90.

Les maisons individuelles du secteur de la Chantourne sont isolées, il n'y a pas de commerce.

Dans ce quartier, il y a une échelle manquante qui permette de faire le lien entre les très grands équipements du CHU et les bâtiments d'activités d'une échelle moindre.

Le CHU, qui draine 6 500 emplois, est un élément identitaire de la commune.

C'est un signal que l'on perçoit de loin lorsque l'on arrive dans l'agglomération par l'intermédiaire de la RN 90.

Le CHU pèse lourd sur la commune mais il ne déborde pas de ses limites.

Par contre, les nuisances induites par le fonctionnement du CHU (stationnement, flux) phagocyte progressivement le territoire.

Les projets de densification de l'hôpital doivent progresser conjointement avec les réflexions sur les problèmes d'accès, de flux et de stationnement menées par la commune.

Les projets de restructuration du CHU ne vont pas accroître les flux de circulation sur le secteur car ils n'augmentent pas considérablement le nombre d'usager (+700 naissances par an).

De plus, cette restructuration est équilibrée par le déménagement de l'école d'infirmière sur le Campus.

Cet argument est contesté par certains qui doutent de la fiabilité des chiffres annoncés par le CHU.

Le CHU a des impacts négatifs sur la Tronche mais c'est lui qui a participé à l'arrivée du Tram sur la commune.

Il exerce une pression foncière importante sur la commune car il favorise les demandes en logement.

Le CHU est une nuisance sonore à cause des rotations des hélicoptères de la sécurité civile.

Il est nécessaire de faire respecter les couloirs aériens dans l'axe de l'Isère.

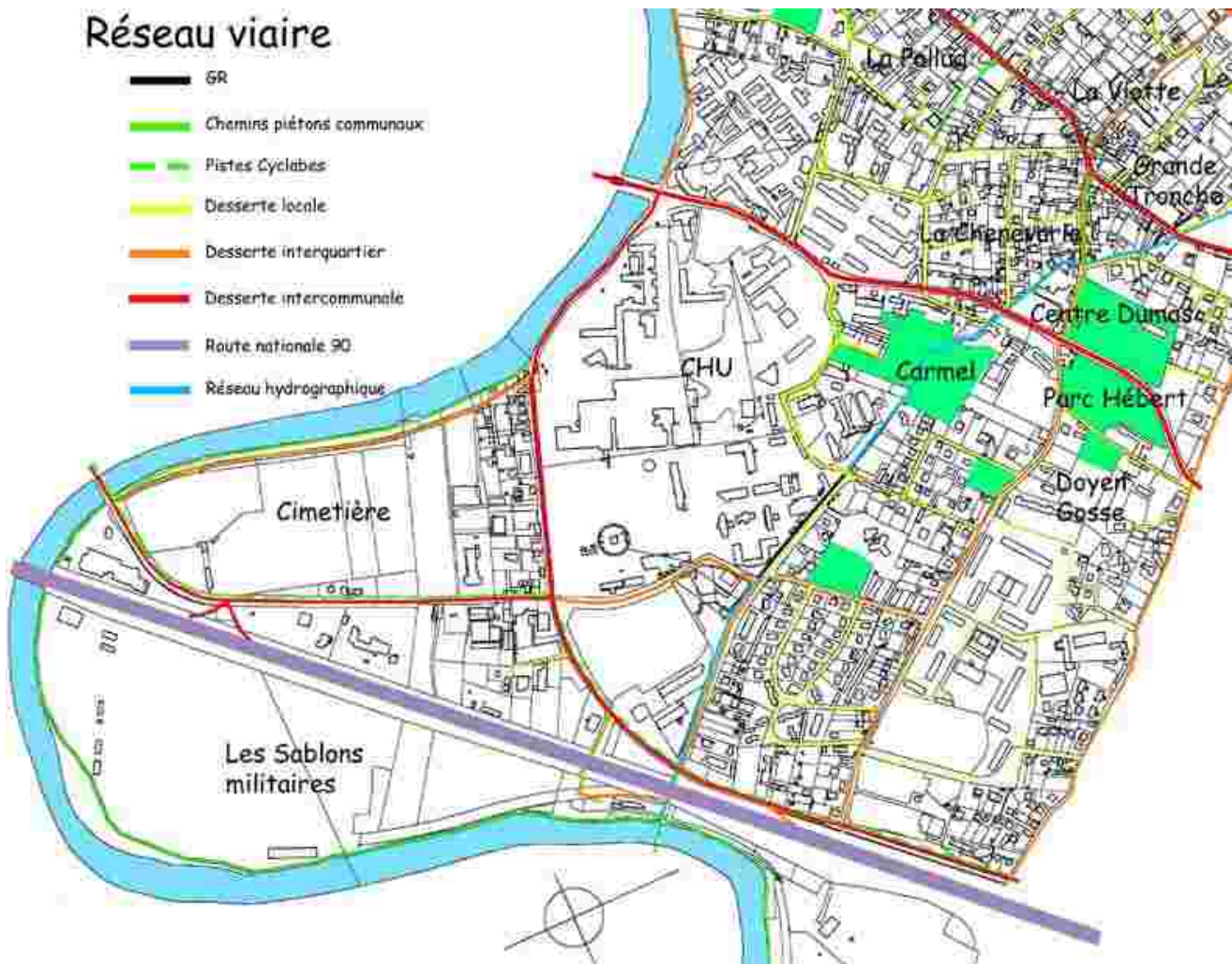
Le CHU et le CRESSA exposent la commune à des risques biologiques.

Le CHU n'est pas uniquement composé d'équipements.

Un musée et des logements lui apporte une certaine mixité.

Le musée hospitalier doit rentrer dans une réflexion globale sur l'ensemble des musées de la Tronche pour favoriser l'ouverture du CHU sur la commune.

## 7 – Carte des voiries



Cette carte illustre l'ensemble hiérarchisé des voiries carrossables, chemins et sentiers de la commune.

Le réseau viaire sur ce secteur est majoritairement constitué de voirie de liaison intercommunale à fort débit.

Le boulevard de la Chantourne, le chemin Fortuné Ferrini (sur la portion qui longe l'hôpital) sont des voies où le trafic excède les 10 000 véhicules/jour.

### Remarques et débats :

Le gabarit du chemin Fortuné Ferrini est trop faible compte tenu de son importance dans le réseau des voies de ce secteur.

L'entrée du Pont des Hôpitaux est une entrée majeure dans la commune.

Le boulevard de la Chantourne n'est pas mis en valeur et souffre d'un problème de débordement de stationnement sur les trottoirs.

L'aménagement du boulevard de la Chantourne doit être cohérent par rapport à son importance dans la commune et par sa connexion directe sur l'entrée principale de la Tronche.

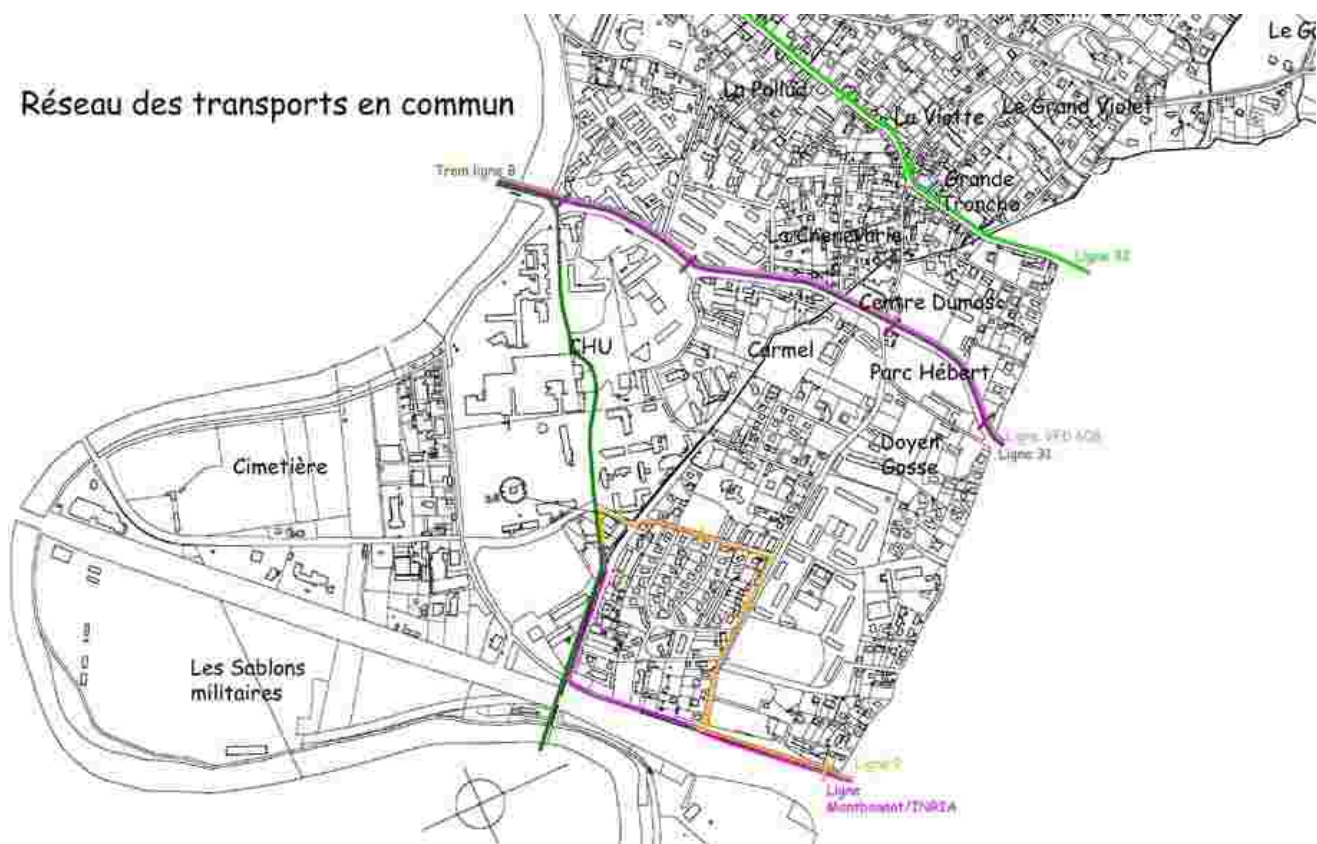


Le demi-échangeur de la station service est aussi une entrée de la commune.  
*C'est une entrée d'usage mais on ne sent pas que l'on rentre dans la commune de la Tronche.  
D'autant plus que l'on pénètre dans une zone d'activités.*

La RN 90 est un axe d'agglomération (il est donc intercommunal) qui va faire l'objet d'un aménagement en boulevard urbain (selon le Schéma Directeur).  
Cet aménagement va être complété par le projet de Directissime (aménagement transport en commun...).

Le boulevard urbain permettra d'aménager le terrain des Sablons en conciliant des attentes opposées : préservation de l'environnement et création d'un nouveau quartier.

## 8 - Carte des transports en commun



Le réseau de transport en commun est composé d'un réseau de Bus périphérique localisé :

- sur l'axe de l'avenue des Maquis du Grésivaudan :
- sur le secteur Doyen Gosse et du parc relais

ainsi que de la ligne B du tramway qui traverse l'hôpital en direction de Saint-Martin d'Hères (par la passerelle sur la RN 90 et sur l'Isère) en passant par le parc relais.

### Remarques et débats :

L'atelier regrette la suppression de la ligne 9 en direction du cimetière.

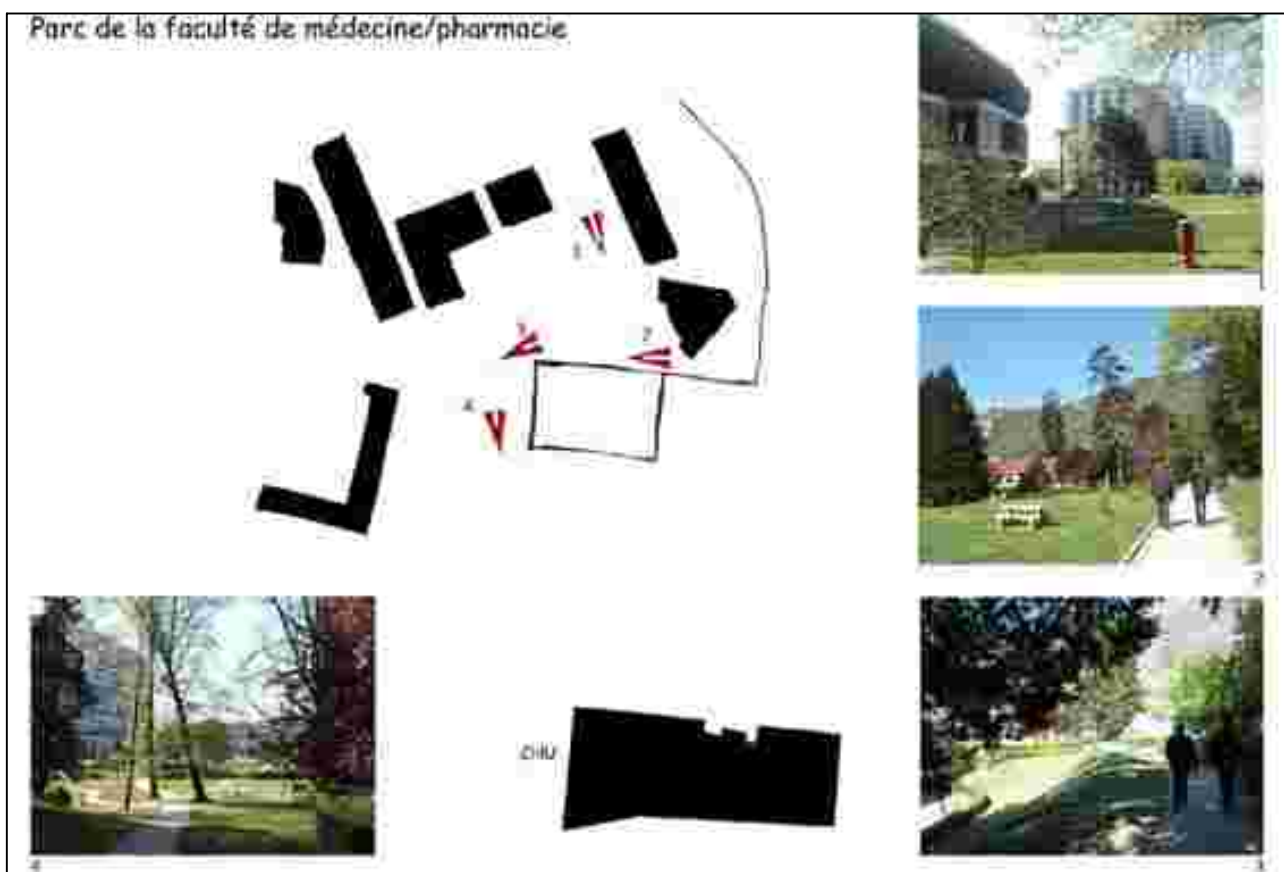
Les projets d'aménagement du réseau de transports en commun portent sur :

- l'aménagement du Pont des Sablons pour recevoir le Bus
- l'aménagement de la RN 90 (projet de Directissime)

## 9 – Typologie architecturale et urbaine détaillée

Cette approche pointe précisément ce qui constitue le caractère et l'identité des différents lieux du secteur Sablons/Hôpitaux.

L'inventaire repère de façon sensible les principes de positionnement du bâti par rapport aux limites de parcelles et à la voirie, la position des équipements, la position des maisons les unes par rapport aux autres et l'ensemble des dispositions qui façonnent le cadre de vie de proximité.



Le secteur de la faculté de médecine/pharmacie est caractérisé par son implantation au sein d'un parc paysager et arboré de grande qualité. Il existe en ce lieu une qualité d'espace ouvert au public unique à la Tronche.

Ce parc offre des vues vers le grand paysage (Bastille, Vercors...).

Cet espace est perméable à la fois visuellement et physiquement par des entrées ou des passages qui restent assez confidentiels et qu'il s'agit de favoriser pour ouvrir le parc sur la ville.

Les liaisons piétonnes sont séquencées d'ambiances singulières (tantôt à l'ombre, tantôt au soleil).

## Remarques et débats :

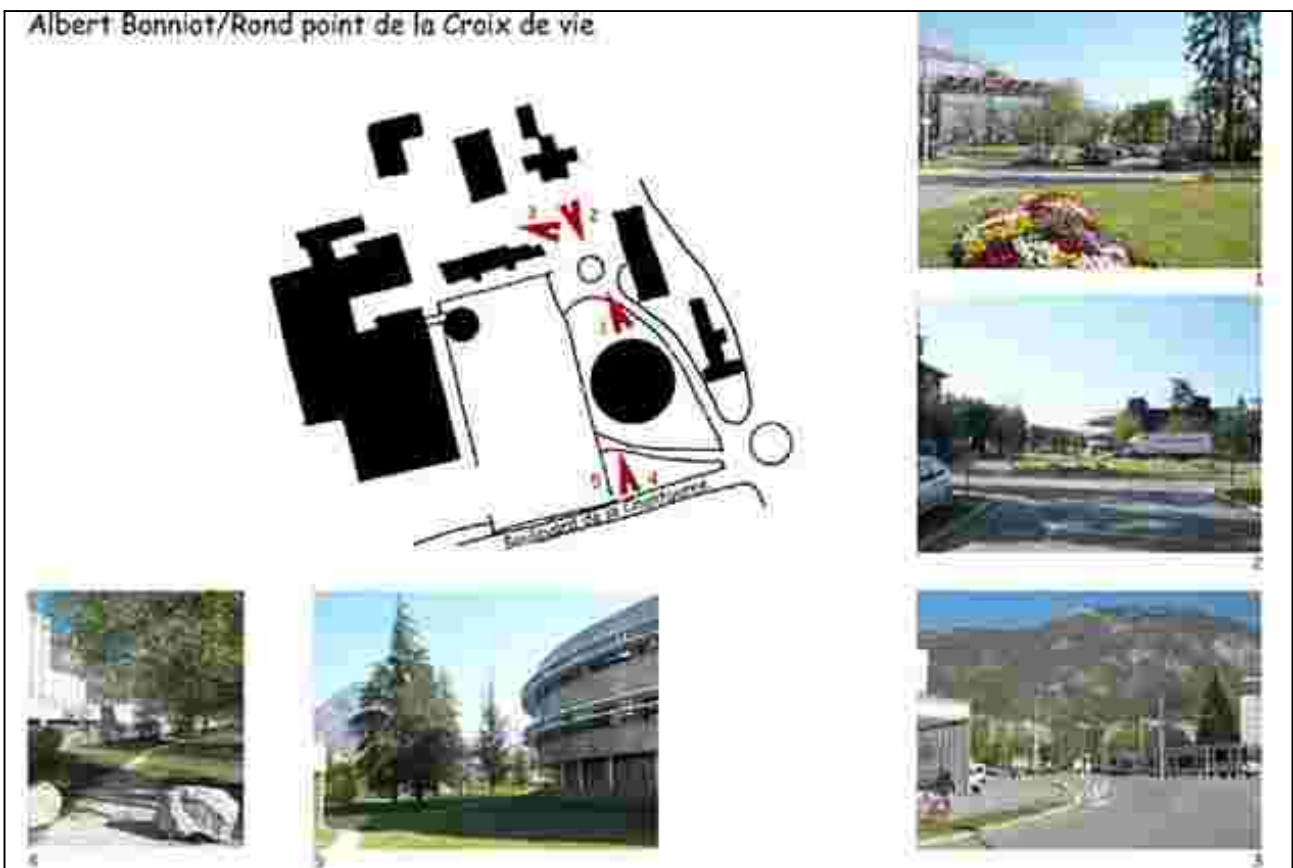
Ces enjeux de qualité sont à inscrire dans les documents d'urbanisme afin d'aller ensemble vers plus d'ouverture du CHU sur la ville :

- traversées et raccourcis piétons et cycles
- le musée des hôpitaux
- le lien avec le tramway

La direction du CHU est favorable à une ouverture traversante aux cycles.

Le parc du CHU est un lieu public qui peut venir en continuité avec le campus universitaire de Saint-Martin d'Hères.

Cette continuité entre le CHU et la campus existe déjà pour les cycles qui peuvent accompagner le tram sur la passerelle au-dessus de la RN 90 et de l'Isère.



Le rond point de la croix de vie possède un véritable potentiel d'espace public de qualité en dehors du réseau d'espaces publics traditionnels de la commune.

Le gabarit des bâtiments et le traitement des espaces publics ouvrent de véritables espaces de respiration sur le grand paysage.

## Remarque et débats :

*Ouvrir les espaces publics de l'hôpital sur la ville est une demande forte des habitants de la Tronche.*

Cette idée permettrait de compenser les nuisances que l'hôpital fait subir à la commune. Cependant, pour certains, la commune est déjà bien fournie en parc et celui du CHU est trop excentré. L'atelier précise que : *ce n'est pas le nombre de parcs qui compte, mais c'est la manière de passer d'un parc à l'autre par des parcours urbains paysagers.*

Le CHU s'est doté d'un schéma d'ouverture et d'insertion qui intègre ce type de réflexions en particulier au niveau des liaisons piétons et cycles entre les différentes entités (Hôpital, Université et restaurant universitaire) ainsi que pour les projets de restructuration interne.

Il est nécessaire de prendre en compte les modes de déplacement alternatifs dans le plan de déplacement d'entreprise (PDE) sur lequel travaille le CHU conjointement avec la mairie pour résoudre les problèmes d'accès, de flux et de stationnement.

Ce type de maillage alternatif permettrait de désenclaver le secteur des Sablons (zone d'activité, cimetière...).

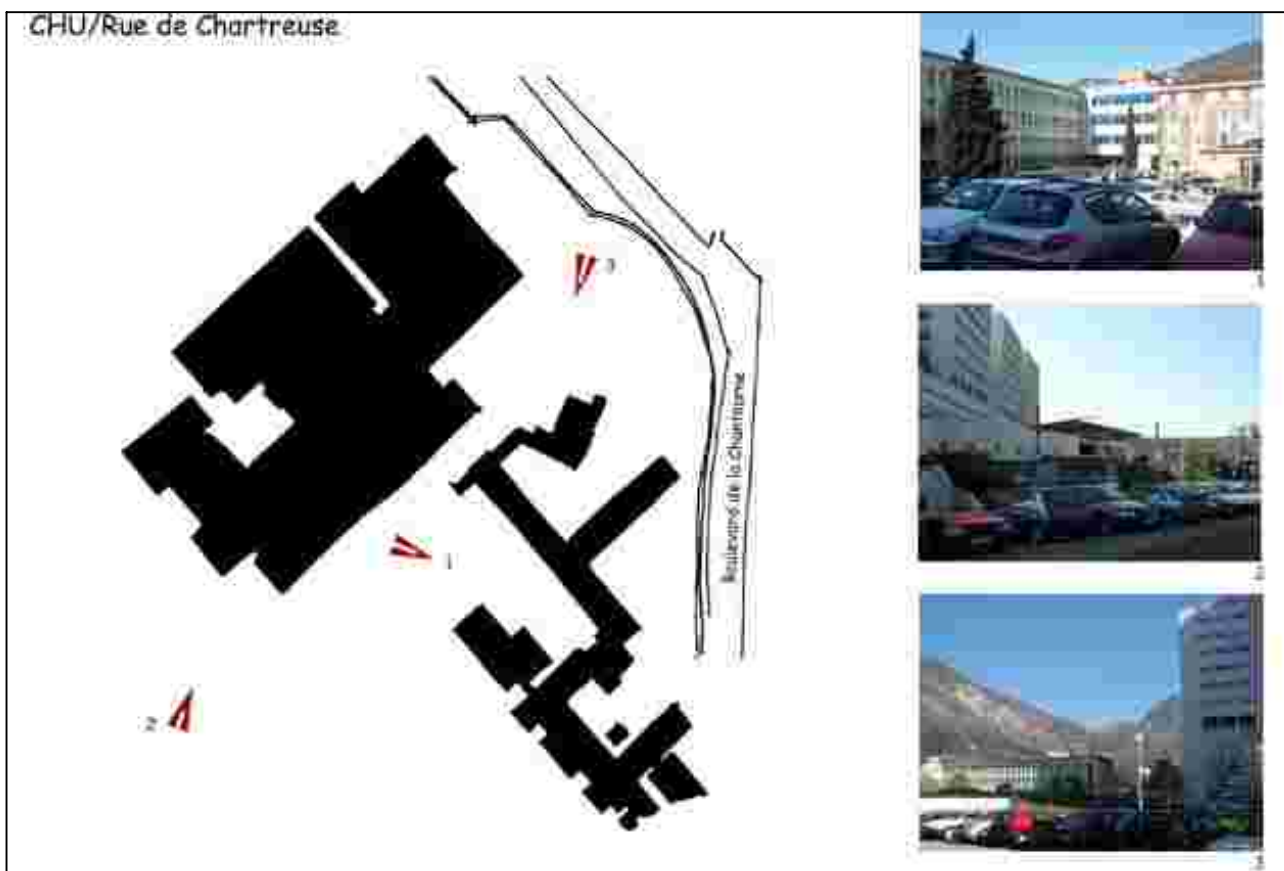
Une réflexion sur l'aménagement d'un « parc vélo » est en cours. Il s'agit d'un projet Métro, il concerne 200 vélos sur l'ensemble de l'agglomération.



Le boulevard de la Chantourne est saturé de voitures (circulantes ou stationnées) et ne présente pas d'aménagement pour les piétons.

## Remarques et débats :

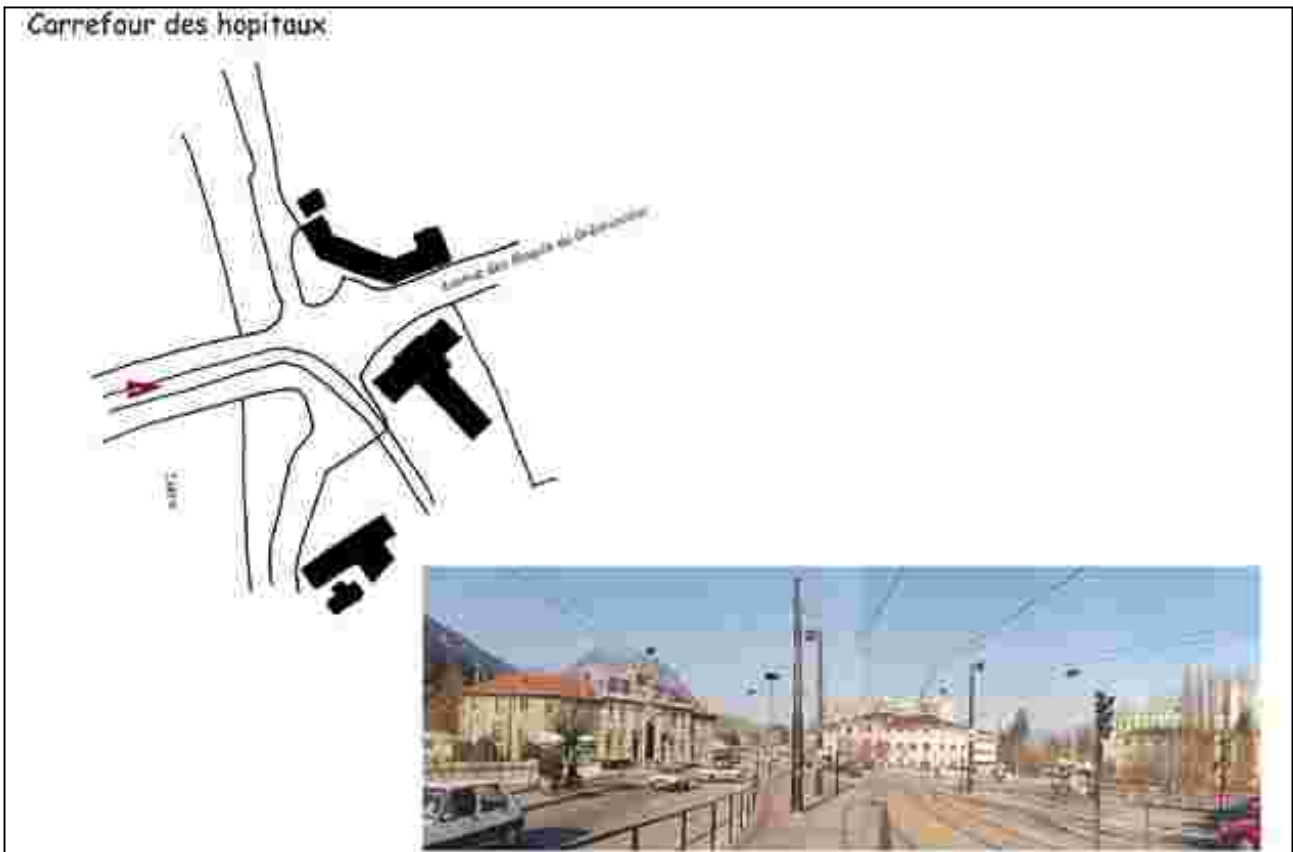
Le stationnement du CHU qui déborde sur l'unique trottoir accentue son aspect déstructuré. Le piéton est en danger perpétuel car il n'y a pas d'aménagement qui leurs sont destinés.



Cet espace localisé à l'ombre derrière le masque du CHU contraste avec les ambiances paysagères de qualité que nous avons citées précédemment.

C'est le règne de la voiture « posée » sur des espaces resserrés et très minéraux.

Les espaces sont très circonscrits et dégagent peu de vue sur le grand paysage.



L'aménagement du Pont des Hôpitaux est un « casse-tête » traditionnel pour la commune. C'est un croisement de flux importants de natures différentes : tramway, bus, automobile.

#### **Remarques et débats :**

Il est nécessaire de travailler la cohérence entre les différents projets sur ce secteur:

- berges de l'Isère
- réflexion sur l'entrée majeure de la commune
- restructuration du Pôle Mères/Enfants
- restructuration interne du CHU

Il s'agit de réfléchir avec les différents partenaires sur *l'entrée de la commune et inversement sur l'entrée dans Grenoble.*

*Aujourd'hui, le Pont des Hôpitaux n'est pas l'entrée que nous désirons pour l'endroit où naissent ¼ des enfants de l'agglomération.*

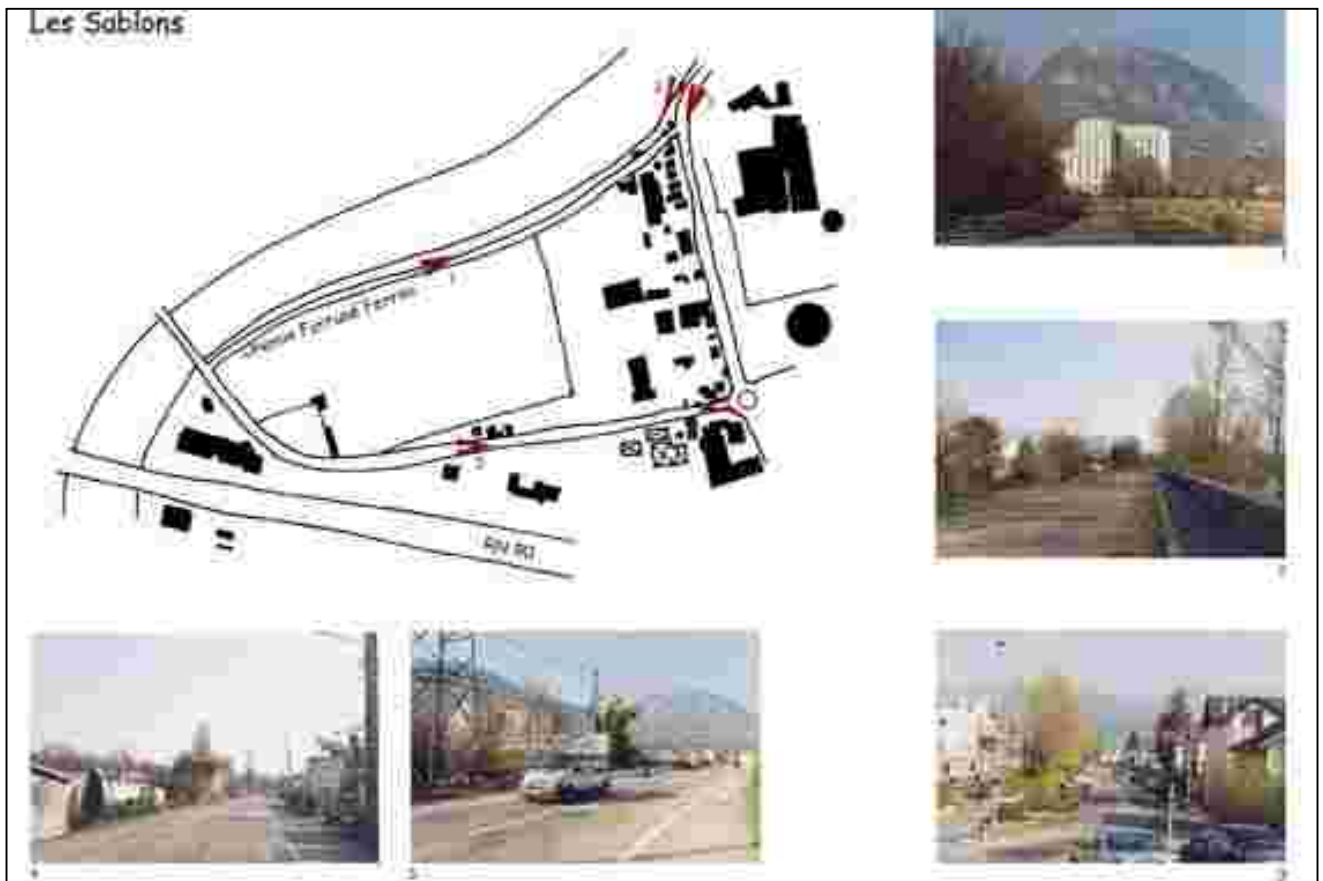
Une étude est en cours sur la restructuration de ce carrefour.

Les scénarios seront établis à l'automne 2003.

Il est nécessaire d'articuler cette réflexion avec celle du PLU.

L'entrée voiture dans le CHU par le carrefour des Hôpitaux va disparaître.

Le CHU travaille sur une nouvelle viabilisation interne du site.



Le secteur des Sablons est un secteur complexe et singulier.

C'est un assemblage déstructuré :

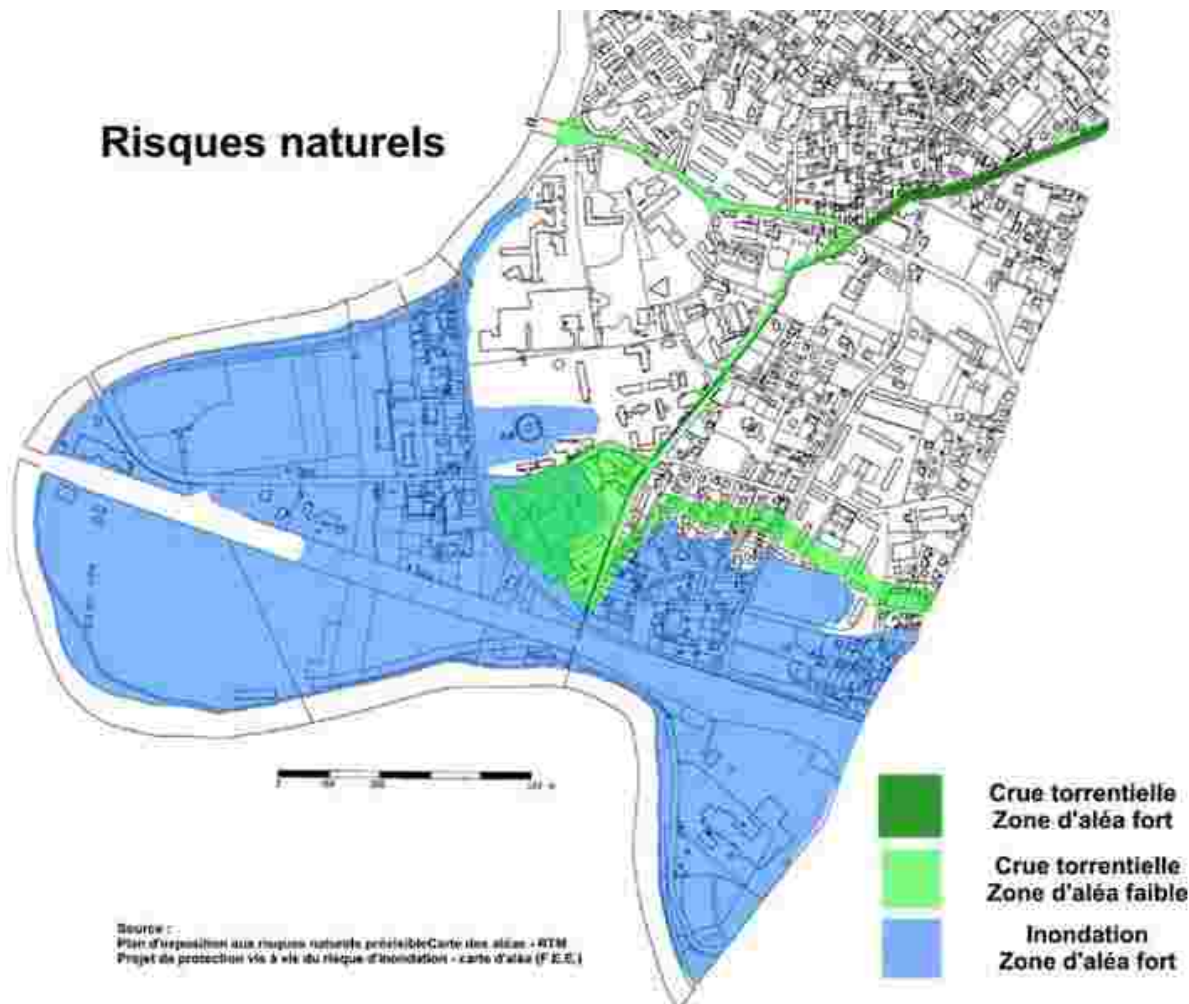
- de zones mixtes activités/habitat
- d'une entrée de ville
- d'équipements intercommunaux (DDE, crématorium) et régionaux (France 3)

Cet espace en liaison avec les berges de l'Isère est un lieu de promenade pour les tronchois.

Il est largement ouvert sur le grand paysage de Chartreuse et de Belledonne notamment.

## 10 – Approche environnementale

Le secteur sud, le Pôle hospitalier, les Sablons représentent des zones à très fort enjeu environnemental pour la commune, en raison de la présence de risques naturels (inondations, crues torrentielles), de risques technologiques (présence d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). C'est également un espace pressenti pour de nombreux projets qui par leur ampleur et leurs caractéristiques, sont à l'échelle de l'agglomération et qui auront des impacts environnementaux très forts sur le territoire de La Tronche.



- **Risques d'inondations**

Les risques d'inondations sont définis par « le projet de prise en compte du risque inondation en cas de crue bi-centennale de la rivière Isère », projet qualifié de Projet d'Intérêt Général, par arrêté préfectoral en date du 9 janvier 1999 modifiant l'arrêté du 29 janvier 1993 également modifié et donnant lieu à l'établissement de cartes d'aléa et à des prescriptions relatives à l'occupation des sols.

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) est en cours de réalisation pour l'Isère afin de réactualiser le Schéma d'Aménagement des travaux de protection de l'Isère des années 1990. Il sera soumis à l'enquête publique d'ici fin 2003 et approuvé en 2004.

Les limites indiquées sur cette carte sont celles mentionnées au P.I.G., qui se réfère à la crue historique bi-centennale de 1859.



La zone sud de la commune est caractérisée par un aléa fort (hauteur supérieure à 1.50 m et vitesse dépassant 1.00m/s).

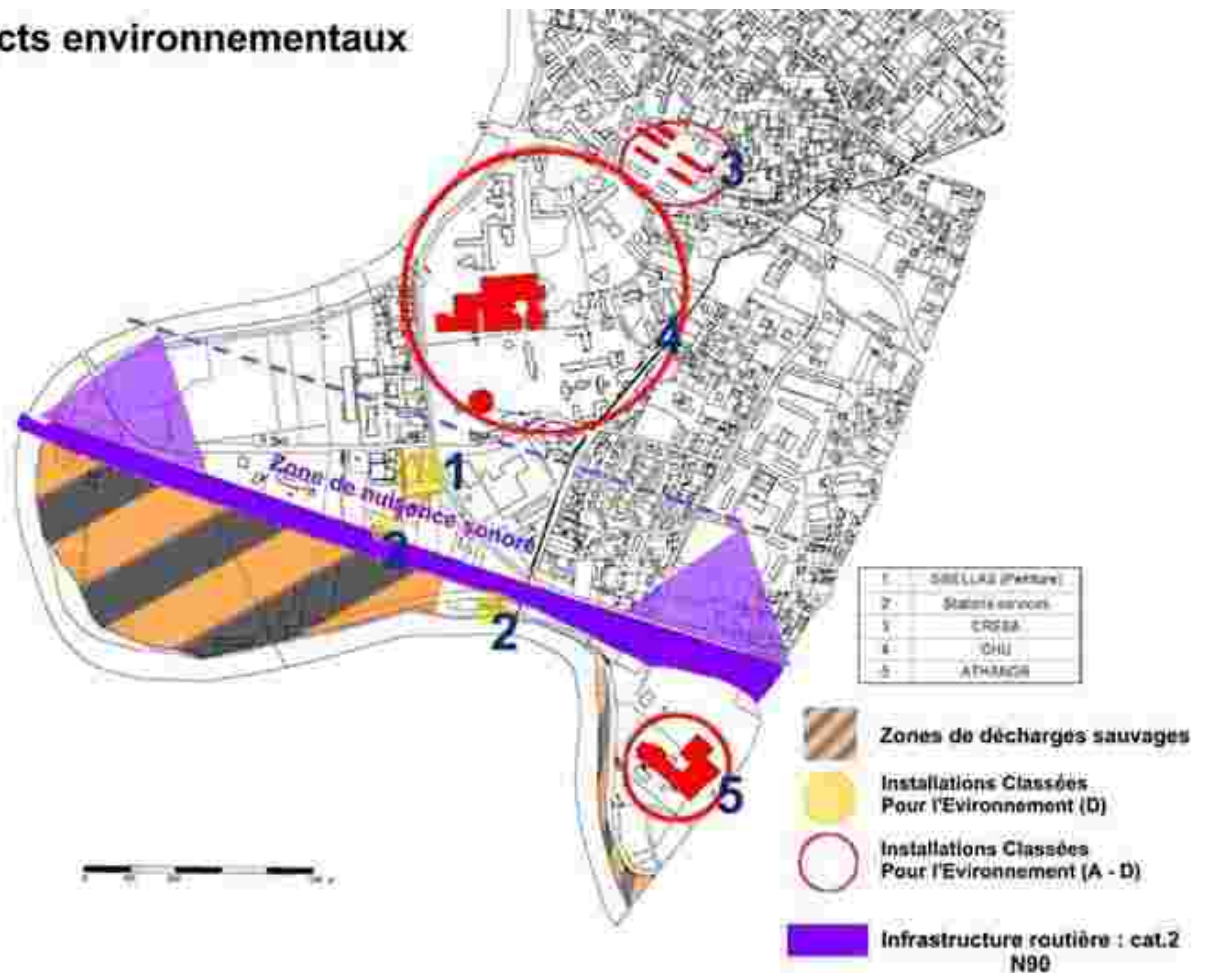
On sait aujourd'hui que les limites ne sont pas exactement celles mentionnées par la carte accompagnant le PIG. Des études complémentaires sont en cours (étude de la SOGREAH).

Pour la boucle des Sablons, la question de maintenir ce secteur en zone inondable est posée. En effet, pour certains experts de la Métro en se basant uniquement sur des arguments hydrauliques, il semblerait que la création d'un casier de rétention en ces lieux ne représente pas d'intérêt (en raison du volume trop faible et de la proximité de Grenoble). Il nous semble au contraire que ce casier de rétention n'est certes pas suffisant mais c'est l'addition de ce type de casiers qui deviendra efficace. Ce qui rendrait la zone constructible et ouverte pour des alternatives de développement économique, de logements...

- **Risques torrentiels**

Les sources (RTM), Plan d'exposition aux risques naturels prévisibles - cartes d'aléas – 1993, est également à revoir. Une analyse complémentaire de la partie aval du Charmeyran (à partir de la plage de dépôt) est souhaitable, intégrant les apports pluviaux et les questions d'imperméabilisation des sols

### Aspects environnementaux



Cette carte représente les :

- **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**

Définition : installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients soit pour :

- La santé publique
- La salubrité publique
- La protection de la nature et de l'environnement
- L'agriculture
- La conservation des sites et monuments

Les ICPE sont régies par la loi n°76 du 19 juillet 1976, le décret du 21 septembre 1977 et le décret du 20 mai 1953 fixant la nomenclature des ICPE qui relèvent de la loi du 19 juillet 1976. Ces textes ont été modifiés de nombreuses fois.

Les ICPE présentes sur la commune sont de deux types :

- Les ICPE soumises à autorisation (c'est l'ensemble des installations et activités rattachées au domaine concerné qui est visé par la législation des Installations Classées).
- Les installations soumises à déclaration (seule l'activité relevant de la déclaration est visée par la législation des Installations Classées)

ICPE soumises autorisation (A) :

- Le CHU (parking couvert, détention de sources radioactives)  
Nature des risques : nuisances
- CRSSA (détention de sources radioactives, stockage d'hydrocarbures et de méthanol)  
Nature des risques : incendie et explosion
- Athanor (four, stockage)  
Nature des risques : incendie et nuisances (problème de la dioxine, étude en cours)

ICPE soumises à déclaration (D) :

- Sibellas : entreprise de peinture  
Nature des risques : incendies et fumées toxiques
- Station service BP  
Nature des risques : incendie et explosion
- Station service Elf  
Nature des risques : incendie et explosion

- **Les décharges sauvages**

- Présence de dépôts sauvages sur la friche militaire et les environs d'Athanor

- **Nuisances liées aux infrastructures routières** (Classement sonore des voies, arrêté du 30 mai 1996)

Les limites maximum fixées par la législation française : 65 dB jour (seuil de gêne et de fatigue) et de 55 dB nuit ; les normes de l'Organisation Mondiale de La Santé sont de 55 dB jour/45 dB nuit ;  
d = largeur maximum des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure.

- N 90 : catégorie 2

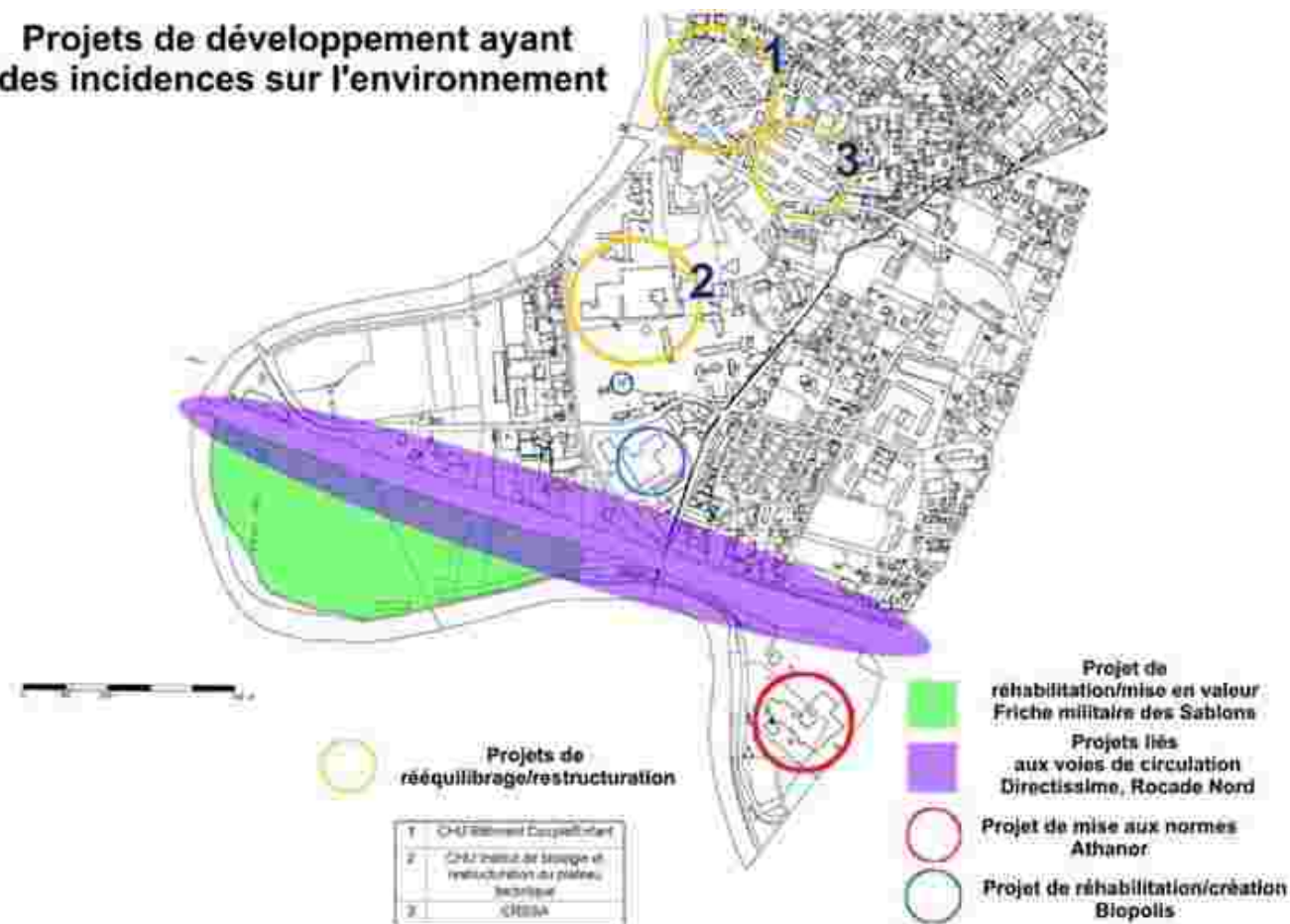
76 < L < 81 (6h – 22h)

71 < L ≤ 76 (22h - 6h)  
d = 250 mètres

- D 90 Catégorie 4

65 < L < 70 (6h – 22h)  
60 < L ≤ 65 (22h – 6h)  
d = 30 mètres

### Projets de développement ayant des incidences sur l'environnement



Cette carte représente les projets de développement qui ont des incidences sur l'environnement :

#### - **Projet de réhabilitation et de mise en valeur de la zone des Sablons**

De nombreuses vocations sont inscrites au Schéma Directeur pour la zone des Sablons définie comme une zone stratégique pour l'agglomération : espaces d'intérêt biologique, continuité entre les espaces naturels du Grésivaudan et la ville (Parc Paul Mistral), espaces à dominante loisirs, pôle stratégique de développement économique, constitution d'un tissu urbain diversifié, porte d'entrée de l'agglomération...

La zone des Sablons au droit de l'ancienne friche militaire (terrains appartenant à la communauté d'agglomération) comprend des boisements reliques de forêts alluviales (peuplement de peupliers, de saules, d'érables). Le taux de boisement alluvial dans ce secteur est passé de 6,6% à 15,8% entre 1967 et 1991.

Ces boisements et cette végétation ont un rôle important de protection, ils :

- protègent les berges d'une érosion trop rapide
- ralentissent la propagation des eaux d'inondation et constituent un casier de rétention des eaux de l'Isère
- permettent l'épuration des eaux superficielles en piégeant les nitrates.

Cette zone est caractérisée par une très grande diversité biologique (espèces végétales et nombreuses espèces d'oiseaux, couloir de migration)

Elle constitue également un continuum naturel (corridor écologique) pour les espèces entre la ville et les espaces naturels des coteaux.

D'un point de vue paysager, par un maillage végétal en lien avec les forêts des coteaux, elle constitue une façade verte homogène le long de l'A 41 et de la N 90 participant ainsi à une entrée de ville de qualité.

#### - **Projets liés aux voies de circulation**

De nombreux enjeux concernent cette zone en tant que porte de Grenoble et de l'agglomération : rocade Nord et boulevard urbain, Directissime, conditionnant les possibilités de désenclavement et d'amélioration de l'accès au CHU.

#### - **Projet de travaux de mise aux normes**

Un projet de mise aux normes d'Athador est en cours afin de diminuer les rejets de dioxine et d'oxyde d'azote afin de respecter la directive européenne 2000/76/CE du 4 décembre 2000 applicable à partir du 28 décembre 2005 pour Athador et qui fixe les rejets à 0,1ng/Nm<sup>3</sup> pour les dioxines (rejet moyen pour les 3 jours pour 2001 est supérieur à 5 mg/Nm<sup>3</sup>) et à 200 mg/Nm<sup>3</sup> pour l'oxyde d'azote.

#### - **Projet de rééquilibrage/restructuration**

- Pour le CHU Hôpital projets de construction du pôle « Couple -Enfant », de l'institut de biologie, et de restructuration du plateau technique.
- CRSSA : projet de restructuration de certains bâtiments afin d'effectuer des liaisons entre les bâtiments.

#### - **Projet de réhabilitation/création**

- Projet « Biopolis » : locaux d'activités dans le domaine des biotechnologies (Projet situé en zone d'inondation d'aléa fort)
- La question de l'extension de la zone d'activités du polygone des Sablons se pose compte tenu de la nature des terrains, des risques (zone d'aléa fort), de la situation par rapport aux voies de communication et des enjeux de ce secteur.

### **Remarques et débats :**

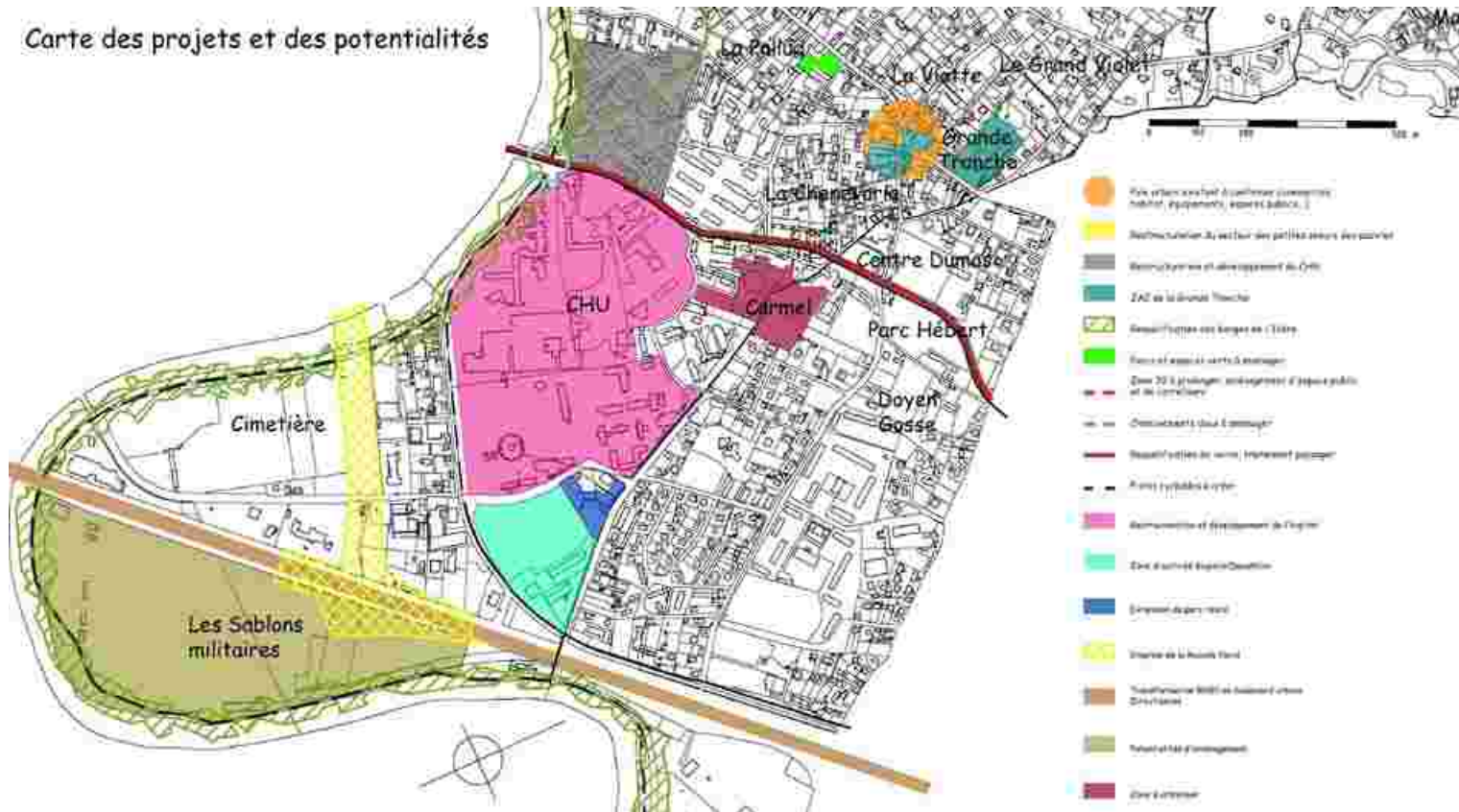
La zone de nuisance autour de la RN 90 va être réduite car la voirie sera requalifiée en boulevard urbain.

Il faut rester prévoyant avant d'ouvrir cette zone à l'urbanisation.

*Les bassins d'écrêtement prévus en amont de l'Isère ne sont pas encore construits.*

## 11 – Projets et potentialités

Carte des projets et des potentialités



Ce secteur du territoire communal est le support de plusieurs projets importants déjà précisément définis :

- restructuration du CHU
  - o projet d'ouverture du site de l'hôpital sur la commune
  - o enjeux liés aux questions d'accès et de stationnement
  - o centre de biologie médicale
  - o délocalisation du couple Mères/Enfants
  - o délocalisation de l'école d'infirmières
- aménagement de la Rocade Nord
- aménagement de la RN 90 en boulevard urbain, associé aux aménagements liés à la Directissime
- aménagement de la zone d'activités Décathlon/Biopolis
- aménagement du Carmel
- aménagement des berges
- extension du parc relais
- réflexion sur le devenir des Sablons militaires

### Remarques et débats :

Le projet de la Rocade Nord est souterrain pour sa partie la plus importante.

**FICHE DE PRESENCE**  
**Groupe de Concertation PLU**  
**Réunion du 10 avril 2003**

	<b>NOMS - Prénoms</b>
1	BARBASSAT Alex
2	BERTHIER Séraphin
3	BOUSSAE Jeanne
4	CHARPENTIER Francis
5	COFFIN Jean-Daniel
6	COSTARIGOT Martine
7	CRISAN Cornel
8	CUZIN David
9	DE LOUVENCOURT
10	DELARUE Frédéric
11	DURAND Etienne
12	FARNIER Pierre
13	LAVERLOCHERE Marie Hélène
14	MELH Chantal
15	MORARD-LACROIX Dominique
16	PETITCLERC Anne
17	ROSSET
18	SANSON Claire-Lucile
19	SPANJAARD Etienne
20	WOLF Elisabeth